CHU
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
LA RÉUNION

INSTITUTS D'ÉTUDES EN SANTÉ – CHU DE LA RÉUNION

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

Études préparatoires au diplôme d'État d'infirmier(e)

Nouveau programme à compter de la rentrée d'août 2026

Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier

Version MAJ Mai 2026

1 LA PROFESSION

L'infirmier exerce son activité, dans le respect du code de déontologie, dans le cadre de son rôle propre ou sur prescription et en coordination avec les autres professionnels de santé. L'infirmier entreprend, réalise, organise et évalue les soins infirmiers. Il effectue des consultations infirmières et pose un diagnostic infirmier. Il prescrit les produits de santé et les examens complémentaires nécessaires à l'exercice de sa profession.

Les missions de l'infirmier sont :

- Dispenser des soins infirmiers préventifs, curatifs, palliatifs, relationnels ou destinés à la surveillance clinique, procéder à leur évaluation et contribuer à la conciliation médicamenteuse ;
- Contribuer à l'orientation de la personne ainsi qu'à la coordination et à la mise en oeuvre de son parcours de santé ;
- Participer à la prévention, aux actions de dépistage, à l'éducation à la santé, à la santé au travail, à la promotion de la santé et à l'éducation thérapeutique de la personne et, le cas échéant, de son entourage ;
- Concourir à la formation initiale et à la formation continue des étudiants, de ses pairs, et des professionnels de santé placés sous sa responsabilité ;
- Exploiter les données probantes dans la pratique professionnele et concourir à la recherche, notamment dans le domaine des sciences infirmières.

2 LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

IMPORTANT : L'entrée en IFSI est sélective, le nombre de places est fixé chaque année par le ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

- Être âgé(e) de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation. Il n'est pas prévu d'âge limite maximum.

Il existe 2 voies d'entrée en IFSI. Les candidats doivent répondre à l'une des conditions suivantes :

1° Candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme, ou néo bachelier ;

Pour ces candidats néo-bacheliers, bachelier étudiant ou bachelier en reconversion :

➢ L'admission se fait exclusivement sur dossier via la plate-forme Parcoursup, selon le calendrier national : https://www.parcoursup.fr

2° Candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail (Cf. informations ci-après relatives aux épreuves)

Pour ces candidats en formation professionnelle continue :

► L'admission se fait sur épreuves écrites (Mathématiques et français) ainsi que sur entretien (à partir du dossier du candidat). Le dossier comprend notamment les pièces suivantes :

1° La copie d'une pièce d'identité, passeport ou titre de séjour ;
2° La copie des diplômes, certificats ou titres obtenus ;
3° Un curriculum vitae ;
4° L'attestation ou les attestations de travail et les attestations de formation suivie ;
5° Une lettre de candidature exposant leur projet professionnel.
6° Pour les candidats ne disposant pas du baccalauréat :
- Une demande de validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels. La décision de validation est prise par le président de l'université sur proposition de la commission d'admission.

La date limite de dépôt des candidatures auprès du regroupement des deux IFSI de la Réunion est fixée en tenant compte du calendrier défini en application de l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation et consultable sur le site internet du CHU de la Réunion : https://www.chu-reunion.fr

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès de l'Université de la Réunion. Le montant est fixé par arrêté du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) via le lien suivant : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39923/

3 LES ÉPREUVES DE SÉLECTION POUR LES CANDIDATS FPC*

Les inscriptions sont à réaliser sur le site internet www.chu-reunion.fr des Septembre (année N) via le lien suivant : MySelect pour le concours de l'année suivante (année N+1).

LES ÉPREUVES DE SÉLECTION sont au nombre de deux :

1° Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat.

➢ Cet entretien de 20 minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

2° Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

➢ Cette épreuve écrite, d'une durée d'1 heure, est notée sur 20 points. La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier la maitrise des quatre opérations mathématiques, la conversion d'unités simples et la résolution d'un problème simple.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 sur 40 aux épreuves.

Frais d'inscription au concours d'entrée IFSI (liste FPC) : **90€**

** Modalités pour les candidats de la catégorie 2° - Formation professionnelle continue (FPC)*

CONTACTS

Le candidat a le choix entre 2 Instituts de formation en Soins Infirmiers au CHU de La Réunion

IFSI de ST-DENIS
C.H.U. Félix Guyon
Allée des Topazes
CS 11021
97400 – ST-DENIS
Tél. 0262.71.75.30
Mail : sec.ifsi.fguyon@chu-reunion.fr

IFSI de ST-PIERRE
CHU Sud Réunion
B.P. 350
97448 – ST-PIERRE
Tél. 0262.35.95.49
Mail : ifsi.sve@ies-reunion.fr

Nombre de places

122	116

Pour tous les concours des IES du CHU Réunion – N° unique : 0262 35 95 74

CELLULE HANDICAP DES IES

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, ou si vous êtes directement concerné, vous pouvez vous adresser à la Cellule Handicap. Flyer disponible via le lien :

https://www.chu-reunion.fr/wp-content/uploads/2026/06/Flyer-handi-accueillant.pdf

emploi fiphfp handicap — Handi-Accueillant — CHU LA RÉUNION

Le sujet du handicap est un axe prioritaire de la politique des Ressources Humaines du CHU de la Réunion. De ce fait, l'inclusion des personnes en situation de handicap est une valeur importante au CHU.

L'accessibilité à l'Institut et à la formation est structurée et accompagnée. Les compensations nécessaires aux Etudes et aux Formations seront étudiées pour chaque demande.

COÛTS DE LA FORMATION

- Frais de scolarité annuels : **178 €** (sauf étudiants boursiers)
- CVEC : **105 €**
- Frais de formation annuels pour les étudiants en formation continue sans prise en charge par un employeur dans le cadre de la promotion professionnelle ou par un organisme gérant la formation permanente : **5150 €**
- Frais de formation annuels pour les étudiants en formation continue dont les frais sont pris en charge par un employeur dans le cadre de la promotion professionnelle ou par un organisme gérant la formation permanente : **10300 €**

Une bourse régionale Sanitaire et Sociale est allouée par la Région Réunion aux étudiants des filières sanitaires et sociales selon la situation sociale de l'apprenant, sous réserve des critères d'éligibilité. Dossier accessible via le lien suivant :

Bourse Régionale Sanitaire et Sociale - Région Réunion

Les inscriptions auprès de France Travail relèvent d'une démarche personnelle de chaque apprenant.

Les IFSI du CHU de la Réunion s'engagent pour une formation exigeante, bienveillante et tournée vers l'excellence des soins.

CHU
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
LA RÉUNION

INSTITUTS D'ÉTUDES EN SANTÉ – CHU DE LA RÉUNION

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

Études préparatoires au diplôme d'État d'infirmier(e)

4 ORGANISATION ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La durée de la formation est de 3 ans soit 6 semestres. Le volume horaire est de 4 620 heures (2 310 heures d'enseignement clinique en stage, 1890 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique, 420 heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie). Le travail personnel complémentaire est évalué à un maximum de 780 heures.
- 28 semaines de congés sont attribuées pour l'ensemble des 3 années.
- La présence aux travaux dirigés, travaux pratiques et aux stages est obligatoire.
- La formation est composée d'unités d'enseignement (UE). La validation de ces UE donne lieu à l'attribution de crédits conformément au système européen (ECTS). L'obtention du Diplôme d'État, correspondant au grade universitaire de licence avec l'obtention de 180 ECTS répartis dans :
  - un cadre national (socle commun) qui représente 142 ECTS
  - un cadre de consolidation qui représente 38 ECTS
- La formation vise l'acquisition de 13 compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité. L'étudiant construit pregressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.
- Les méthodes pédagogiques visent à développer chez l'étudiant la capacité à innover, à prendre des responsabilités, à gérer des projets complexes et à faire preuve d'esprit critique dans un environnement en constante évolution. Parmi ces méthodes pédagogiques, on peut citer la simulation en santé et le dispositif d'aide à la réussite.

5 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modalités de contrôle des conditions de contrôle.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables. Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen par année universitaire. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

Le diplôme d'État d'infirmier est délivré aux étudiants qui remplissent les conditions cumulatives suivantes : avoir acquis l'ensemble des connaissances et compétences définies dans le référentiel de formation, vérifiée par la validation des unités d'enseignement et des stages correspondant aux six semestres de formation et être titulaire d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité.

6 LIEUX D'EXERCICE

Le diplôme d'Etat d'Infirmier permet l'exercice professionnel dans le secteur hospitalier et dans le secteur extrahospitalier (santé scolaire, médecine du travail, soins à domicile, cabinet libéral...).

Les débouchés sont très variés tant en secteur public que privé ou associatif : Centres hospitaliers, cliniques, santé scolaire, dispensaires, soins à domicile, entreprises, soins à domicile...

7 ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Immédiatement après le diplôme d'État ou après avoir exercé, l'infirmier(ère) peut suivre une formation de spécialisation :

- puériculteur(trice) – 1 an, infirmier(ère) anesthésiste (MASTER IADE en 2 ans), infirmier(ère) de bloc opératoire (MASTER IBODE en 2 ans), infirmier(ère) de pratique avancée (MASTER IPA en 2 ans).

Autres formations certifiantes possibles :

Diplôme de Cadre de Santé qui permet d'exercer la fonction de formateur en Institut de Formation en Soins Infirmiers ou de Cadre d'Unité de Soins. Cette formation permet d'accéder, après concours et complément de formation, au grade de Directeur de Soins, permettant de diriger un IFSI ou la direction des soins d'un établissement de santé.

CHU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LA RÉUNION

Cofinancé par l'Union européenne

RÉGION RÉUNION
www.regionreunion.com

Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion.
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+).

Les IFSI du CHU de la Réunion s'engagent pour une formation exigeante, bienveillante et tournée vers l'excellence des soins.